

Domaine Santé

Filière Sage-femme

Art et Sciences Sage-femme 2

1. Caractéristiques du module

Code : S.SF.371.1006.F.22

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2024-2025

Année d'études : ☒ 1^{ère} ☐ 2^{ème} ☐ 3^{ème}

Crédits ECTS : 10

Type : ☒ Module obligatoire ☐ Module optionnel obligatoire ☐ Module facultatif
☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al.1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle : ☒ Module sur 1 semestre ☐ Semestre d'automne
☐ Module sur 2 semestres ☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : ☒ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules ☐ Avoir suivi le/les modules ☒ Pas de prérequis ☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*.
https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf

Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).

Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

☒ Rôle d'expert-e ☐ Rôle de leader ☒ Rôle d'apprenant et de formateur-trice
☒ Rôle de communicateur-trice ☒ Rôle de promoteur-trice de la santé ☒ Rôle de professionnel-le
☒ Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales

- Ab1 à Ab7
- Bb1 à Bb3
- Cb1 à Cb3
- Eb1 à Eb3
- Fb1 et Fb2
- Gb1 et Gb2

Objectifs généraux d'apprentissage :

- Exercer le raisonnement clinique en lien avec la prise en charge des infections maternelles pendant la grossesse et durant l'allaitement maternel
- Identifier les facteurs de risque liés aux infections maternelles durant la grossesse et proposer des conseils de prévention
- Comprendre le lien entre les infections maternelles et le risque d'accouchement prématuré
- Proposer des prises en charge obstétricales mobilisant des notions théoriques acquises au 1^{er} et au 2^{ème} semestre
- Intégrer des conseils de prévention et de promotion de la santé dans les propositions de prise en charge obstétricale
- Comprendre les indications et la prise en charge des accouchements instrumentés et des accouchements par voie basse après une césarienne ; connaître les différents types d'analgésies disponibles durant le travail de l'accouchement
- Développer les compétences des étudiant-e-s à l'approche corporelle et à l'accompagnement des patientes sans analgésie péridurale
- Connaître les conseils en lien avec la prévention des déchirures périnéales et la ré-éducation uro- gynécologique

- Comprendre l'interprétation du PH au cordon ombilical ; effectuer en autonomie des exercices pratiques
- Dispenser des conseils de prévention et de promotion à la santé dédiés à l'enfant durant sa 1ère année de vie
- S'approprier les concepts de stress perçu, sentiment de compétence, coping, soutien social ; reconnaître les facteurs de protection en santé mentale
- Développer une relation professionnelle basée sur l'écoute des besoins et ressources des patientes ; utiliser le modèle de Calgary-Cambridge pour structurer sa prise en soin
- S'approprier les notions de base en santé digitale

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Le module Art et Sciences Sage-femme aborde les thématiques suivantes :

Infections maternelles durant la grossesse : prise en charge obstétricale et pharmacologique.

Menace d'accouchement prématuré : connaissance des normes et protocole de prise en charge.

Infections maternelles et risque d'accouchement prématuré : dépistage, conseils de prévention et de promotion de la santé.

Analyse et interprétation du cardio-toco-gramme (CTG), accouchements instrumentés et prise en charge.

Allaitement maternel lors de difficultés de succion.

Concepts de stress perçu, sentiment de compétence, coping et soutien social.

Conseils de prévention et de promotion de la santé durant la première année de la vie de l'enfant.

Relation professionnelle et approche corporelle.

Santé digitale et techniques radiologiques pendant la grossesse.

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- ☒ Cours magistraux, en distanciel si nécessaire
- ☒ Activités pédagogiques en e-learning
- ☒ Travail personnel en lien avec les vignettes cliniques
- ☒ Classes inversées
- ☒ Séminaires
- ☒ Relation professionnelle
- ☒ Accompagnement corporel
- ☒ Pratiques simulées
- ☒ Autres

Exigences de fréquentation :

Dénomination des temps d'enseignement indiqués dans le plan de cours du module :

- TPR : Temps présentiel recommandé (cours magistraux)
- TPO : Temps présentiel obligatoire (pratiques, séminaires, ateliers, ou autres modalités mentionnées TPO)
- TPC : Temps personnel avec consignes (travail à faire en autonomie avec directives spécifiques)
- TPI : Temps personnel individuel (travail personnel sans consignes, notamment pour les révisions) – ne figure pas sur la planification de cours

Typologie	Heures
TPO :	39h
TPR :	101h
TPC :	39h
TPI :	71h
Total :	250h

La présence aux cours magistraux mentionnés TPR est vivement recommandée.

La présence obligatoire mentionnée comme TPO est soumise à un contrôle de présences.

Toute absence doit être compensée par l'étudiant.e sans l'assistance des enseignant.es.

Les étudiant.es sont responsables de compenser leurs absences par du travail personnel, sur tout le module. Les enseignant.es ne sont pas tenus d'accompagner les étudiant.es pour la compensation de leurs absences.

Cours dont la présence est obligatoire :

Ces cours sont spécifiquement mentionnés dans votre plan de cours (TPO). Merci de vous y référer. La présence aux séminaires, ateliers, pratiques simulées, jeux de rôle, accompagnement corporel et aux cours de relation professionnel est obligatoire.

Les absences à ces cours obligatoires doivent être dûment justifiées par des causes majeures évaluées à la responsable de module (Art 29. Règlement d'études HEdS 2021).

En cas d'absence aux TPO, il faut impérativement informer par courriel (e-mail) la responsable du module le plus rapidement possible.

Dès 3 jours consécutifs d'absence, l'étudiant.e doit faire parvenir par courriel un certificat médical au.à la responsable du module et au secrétariat de la filière.

Les absences cumulées aux cours obligatoires mentionnés dans le plan de cours (TPO) ne doivent pas dépasser 20 % du temps total de présentiel du TPO, sous peine de sanctions.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'**évaluation** du module repose sur :

A. Trois contrôles continus sont prévus durant le module. Le cumul des points des trois contrôles continus, dont les points sont arrondis au 10è, constitue la note A. La note A équivaut à 50% de la note finale qui sera notifiée dans IS-Academia. La note A doit être acquise pour obtenir les ECTS de ce module (minimum E, équivalent à la note chiffrée 4).

B. Un examen de type oral est prévu **la semaine 29** du module. Ce contrôle oral constitue la note B.

La note B, arrondie au 10è, constituera 50% de la note finale qui sera notifiée dans IS-Academia. La note B doit être acquise pour obtenir les ECTS de ce module (minimum E, équivalent à la note chiffrée 4).

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes A et B obtenues. Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module

☐ Pas de remédiation

- si la note au point (A) est insuffisante : un complément portant sur les lacunes sera demandé

- si la note à l'évaluation orale (B) est insuffisante : un examen oral portant sur les lacunes sera réalisé

Modalités : la modalité d'évaluation sera confirmée par courrier

Période : note B, semaine 34

note A, à définir

La remédiation permet à l'étudiant.e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant.e obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

Si la note A ou la note B sont évaluées à F, l'étudiant.e ne répète que la note évaluée à F.

Si les 2 notes (A et B) sont évaluées à F, l'étudiant.e répète le tout (A et B).

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant.e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant.e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

Voir syllabus

8. Responsable de module

Responsable : Françoise Roy Malis, maître d'enseignement

Enseignants :

Voir syllabus

Validé le 03/02/2025 par

Thomas Desplanches
Responsable de la filière